

Pour vous assurer de recevoir tous les emails envoyés par le service « Newsletter » du Site Internet Commune de Bournezeau (bournezeau.fr), nous vous invitons à ajouter l'adresse email no-reply@newsletter.neopse.com dans vos expéditeurs approuvés.



INFORMATIONS MUNICIPALES

Fête de la musique : apéro-concert

A noter dans vos agendas 📅 : Apéro-concert, le **dimanche 22 juin, à 18h**, écurie du Vieux château.

Célia Ermenwein, violoniste locale, interprétera des musiques de variétés...

Une heure de concert suivi d'un apéro.

Dispositif 💰 "argent de poche"

Le dispositif « argent de poche » est renouvelé cet été. Il crée la possibilité pour les jeunes Bournevaiziens et Bournevaiziennes de 16 à 17 ans (nés en 2008 et 2009) d'effectuer des petits chantiers de proximité participant à l'amélioration du cadre de vie de leur commune, à l'occasion des vacances scolaires en contrepartie d'une indemnisation.

Les jeunes travailleront en demi-journée de 3h30 avec une pause obligatoire de 30 min et ils seront indemnisés à hauteur de 15 €.

Les jeunes qui s'inscrivent doivent s'engager sur les 3 demi-journées d'une mission, soit la mission de juillet soit la mission d'août.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le [site internet de la commune](#) ou il peut également être demandé en mairie.

Le dossier complet 📄 est à [déposer lors de la permanence](#) organisée pour ce dispositif, le **samedi 28 juin 2025, de 14h à 17h**, en mairie (2 place de la Mairie).

Travaux d'adaptation du réseau

A compter du mois de juillet 2025, GRDF réalisera des travaux de pose de canalisations destinés à adapter le réseau de distribution pour accueillir le gaz renouvelable produit localement.

L'ensemble de ces travaux a **une durée estimative de 7 mois**.

Les équipes de l'entreprise de travaux mandatée "GT Vendée" commenceront les opérations de préparation du chantier courant juillet 2025.

Afin de réduire les impacts du chantier, des mesures seront mises en œuvre afin de faciliter la circulation des riverains et des automobilistes.

Merci pour votre compréhension pour la gêne occasionnée pendant la durée du chantier.

→ *Informations complémentaires et tracé de travaux* 🚫 *en cliquant ici* : <https://sites.grdf.fr/web/travauxgrdf/chantonnay-bournezeau-la-reorthet-et-saint-jean-d-hermine>

Soirée numérique : Initiation Canva

Dans le cadre de l'accompagnement numérique proposé par la Communauté de Communes du Pays de Chantonay, une soirée numérique aura lieu le **mardi 1er juillet**, à partir de 18h30, à Saint Martin des Noyers. Cette soirée a pour thème « Initiation Canva» .

Gratuit. **Inscription obligatoire** auprès du Conseiller numérique, M. Maxime PONS, au 06.25.05.66.55 ou par mail à conseiller.numerique@cc-paysdechantonay.fr.

Pass Colo

Créé dans le cadre du Pacte des solidarités, le **Pass colo est un dispositif de l'État permettant de rendre plus accessibles les départs en colonies** de vacances des enfants l'année civile de leurs 11 ans, âge charnière de l'entrée au collège, grâce à une aide financière allant de 200 € à 350 € (sous conditions de revenus).

En 2025, le Pass colo concerne les enfants nés en 2014 et les enfants nés en 2013 qui n'ont pas utilisé leur Pass colo en 2024.

Le montant du Pass colo, calculé en fonction de votre quotient familial, est déduit directement du prix du séjour.

→ *Informations complémentaires sur* : <https://www.jeunes.gouv.fr/passcolo>

La guide touristique du Pays de Chantonay

L'été approche à grands pas et, avec lui, une nouvelle saison touristique.

Vous recherchez quelques idées de sortie, le guide touristique 2025 de la Communauté de Communes du Pays de Chantonay peut vous aider. Consultation et téléchargement sur le [site internet de la Communauté de Communes du Pays de Chantonay](#).

Semaine Nationale de l'Identification des chiens et des chats

Sous délégation du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, le Fichier National I-CAD organise du 16 au 22 juin 2025, la **7ème édition de la « Semaine Nationale de l'Identification des chiens et des chats »** afin de sensibiliser aux enjeux et à l'importance de l'identification.

Première étape d'une démarche responsable et protectrice, **l'identification d'un chat ou d'un chien est obligatoire en France depuis 2012**. L'identification doit devenir une évidence et un réflexe pour chaque possesseur et futurs adoptants de chats et chiens.

Dans le cadre de temps fort annuel, cette semaine nationale représente une occasion unique de se mobiliser pour que tous les chats et les chiens soient identifiés en amont de l'été, période noire des abandons !

 *Pour en savoir plus sur l'identification, cliquez ici* <https://identifier-mon-animal.fr/identification/>

INFORMATIONS ASSOCIATIVE

Rythme Jazz Danse : Gala

L'association Rythme Jazz Danse Bournezeau vous informe que son gala de danse aura lieu le **vendredi 13 et le samedi 14 juin**, à 20h30 à la salle du Mitan.

Tarif adulte : 8 €, tarif enfant 5 € (5 à 12 ans), gratuit en dessous 5 ans.

→ Pour réserver vos places cliquez sur ce lien :
<https://www.helloasso.com/associations/rythme-jazz-dance-bournezeau/evenements/gala-2025>

Amicale Laïque : fête de l'école

L'association de l'Amicale Laïque vous rappelle que la fête de fin d'année de l'école publique La Courte Echelle aura lieu le **samedi 21 juin**, à partir de 14h30. Les enfants présenteront des danses apprises en classe, et de nombreux stands de jeux seront ouverts jusqu'à 19h. Un repas champêtre aura lieu à partir de 19h30.

. Menu adulte à 13 € : melon, jambon/moquette, fromage et chou framboise.

. Menu enfant à 6 € : sandwich-chips, compote, jus de fruit et une surprise.

🔔 Vous pouvez réserver des repas au 06.88.34.34.04 ou via le lien [<http://HelloAsso> <https://urlr.me/wJxbh4>]

POUR RAPPEL

Vous recherchez un médecin généraliste traitant ? 🍷

La CPTS Centre-Vendée (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) a mis en place un nouveau dispositif commun aux 46 communes du territoire permettant aux usagers de pouvoir s'inscrire sur une liste d'attente accessible à tous les médecins généralistes libéraux du territoire. L'inscription est possible une seule fois.

Comment ça fonctionne ?

1. Je m'inscris sur la liste d'accès en renseignant les informations nécessaires (coordonnées, numéro de Sécurité Sociale, etc.)

: <https://app.citana.fr/coordination/7491/liste-attente/mt/home>

2. Je reçois un mail de confirmation.

3. C'est terminé 😊

Les cabinets médicaux de votre secteur géographique auront connaissance de vos besoins de soins. **En cas de disponibilité, un cabinet vous contactera.**

🖥 Inscription en ligne uniquement. Si besoin, vous pouvez vous faire accompagner d'un proche ou d'un conseiller numérique France Services pour remplir le formulaire.

Par ailleurs, sans médecin traitant et en cas de problème médical urgent mais non-vital, vous pouvez :

. demander conseil dans votre pharmacie ou auprès d'un autre professionnel de la santé,

. la nuit, le week-end et les jours fériés uniquement, vous pouvez contacter le 116 117.

Informations complémentaires :

👉 sur le site du CPTS Centre-Vendée : <https://www.cpts-centrevendee.fr/recherche-de-medecin-generaliste-traitant/>

👉 sur le site de la Communauté de Communes du Pays de Chantonay : <https://www.paysdechantonay.fr/numeros-utiles/>

Lotissement communal "Le Haut Bois"

🏡 **2 lots** sont disponibles à la réservation pour la construction d'une résidence principale dans le nouveau lotissement communal "Le Haut Bois".

→ Informations complémentaires sur le site internet de la Commune [en cliquant ici](#) ou par téléphone au 02.51.40.71.29 ou par mail : mairie@bournezeau.fr

Si vous souhaitez rencontrer Madame Le Maire, nous vous invitons à contacter l'accueil de la mairie pour une prise de rendez-vous. Soit par téléphone au 02.51.40.71.29 ou par mail à mairie@bournezeau.fr

Afin de pouvoir répondre au plus près de vos préoccupations, ces rendez-vous devront être motivés par un sujet particulier.

Mairie de Bournezeau

2 place de la Mairie

85480 Bournezeau

☎ : 02 51 40 71 29 ✉ mairie@bournezeau.fr

Horaires d'ouverture de la mairie :

- le lundi et le mardi : de 9h à 12h et de 15h à 18h,
- le mercredi et le jeudi : de 9h à 12h (fermée l'après-midi)
- le vendredi : de 9h à 12h et de 15h à 19h.

 Site internet : <http://bournezeau.fr>

Vous êtes destinataire de cet email car vous êtes abonné(e) au service « Newsletter » du Site Internet Commune de Bournezeau (bournezeau.fr). Si vous souhaitez vous désabonner de ce service, nous vous invitons à cliquer sur ce lien.

!! Attention - Cet email étant transmis en tant que test, les fonctionnalités de suivi de la campagne newsletter ("UTM") et de désinscription sont désactivées.